



Douche hors service depuis 5 mois

Par **ToinouHN**, le 11/09/2013 à 15:19

Bonjour

J'ai emménagé dans un appartement, il y a 8 mois mais malheureusement ma douche est HS depuis maintenant presque 5 mois, enfin elle s'écoule chez mon voisin du dessous. Depuis je ne peux plus utiliser ma douche car la travaux traine (une histoire d'assurance du bailleur visiblement). Je voulais savoir quel recours pourrai-je faire pour accélérer le processus et si je pouvais demander des indemnités ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Lag0**, le 11/09/2013 à 15:27

Bonjour,

Effectivement, vous pouvez demander une baisse de loyer proportionnelle à la perte de jouissance du bien depuis un délai de 40 jours après début des travaux.

Le problème va être de chiffrer la proportion que représente la douche par rapport au reste du logement.

En cas de désaccord avec le bailleur, ce sera au juge de trancher s'il est saisi.

Ceci dit, je ne comprends pas pourquoi un problème d'assurance pourrait empêcher les travaux. Les travaux doivent être faits au plus vite, les remboursements par les assurances viendront après...

Par **ToinouHN**, le **11/09/2013** à **16:10**

Un expert est venu pour chiffrer et trouver la cause de la fuite (tout ça a déjà pris aux moins 2 ou 3 mois). Cependant les travaux ont été réalisés le mois dernier et n'ont duré seulement une journée. Malheureusement la fuite est toujours présente, il n'y a pas donc eu de période de travaux le délais des 40 jours entre-t-il quand même en compte ?